

d'avantage venir à l'encontre de notre désir avoué d'encourager l'immigration de ce pays de l'incident que les journaux rapportent. Même en tenant compte d'une certaine exagération des journaux à l'égard de la détention à laquelle les fonctionnaires de l'immigration ont soumis M^{lle} Endo, on doit se rappeler que celle-ci savait à peine parler l'anglais et ne pouvait offrir des explications complètes aux autorités de l'immigration.

J'ignore l'exacte nature du problème, j'ignore si la situation exigera au changement dans le personnel de Vancouver ou, simplement, de la part du ministère, la demande qu'on prenne une attitude un peu plus raisonnable. Nous essayons de rendre les conditions plus strictes pour écarter du pays les Hal Banks et les Munsinger, j'imagine, mais nous ne réussissons guère qu'à arrêter les gens les plus inoffensifs, que nous soumettons à ce qui me semble des tracasseries tout à fait inutiles.

J'espère que cet ordre d'expulsion sera annulé lors de l'audition de l'appel. Je suis même étonné qu'il faille entendre un appel. Il me semble que si la loi prévoit un séjour de trois mois et qu'un visiteur désire demeurer un mois de plus, il devrait y avoir, à la fin de ces trois mois, des formalités grâce auxquelles l'intéressé pourrait demander une prolongation d'un mois et qui régleraient l'affaire, plutôt qu'un ordre d'expulsion, dont, une fois émis, il doit être fait appel, tout le séjour se trouvant alors entouré d'un nuage d'incertitude sur la suite des événements. J'espère aussi que le ministère de l'Immigration exprimera sa manière de voir aux fonctionnaires de Vancouver, afin que ces derniers se montrent un peu plus raisonnables à

l'avenir dans leurs exigences envers les visiteurs qui se rendent au Canada.

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en réponse au député d'Okanagan-Revelstoke, je dirai que nous avons demandé un rapport aux fonctionnaires de Vancouver. Tout ce que nous savons en ce moment semble indiquer que cette jeune fille est arrivée le vendredi 17 juin et a fait l'objet d'une enquête spéciale des services d'immigration, le jour suivant, soit le samedi 18 juin. Il semblerait qu'elle soit entrée au Canada sans visa.

Je suis sûr que les fonctionnaires de l'immigration n'avaient pas de choix. Je ne crois pas qu'ils aient pu faire autre chose. La jeune fille n'avait pas de visa et tout ce que peuvent faire les fonctionnaires de l'immigration, en vertu de la loi, est de procéder à une enquête spéciale. Si je comprends bien, c'est ce qui a été fait.

La jeune dame a présenté un appel qui sera entendu d'ici quelques jours. Rien n'indique que nos hauts fonctionnaires de l'immigration à Vancouver aient employé à son égard des pratiques brutales. Nous espérons bien, en tout cas, qu'ils n'ont pas agi de la sorte. Nous répétons donc que la question de discrétion ne se pose pas lorsqu'une personne entre au pays sans visa, comme c'est le cas ici. Nous tâcherons de recueillir d'autres détails à ce sujet, et nous les révélerons dès que possible.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 30 du soir.)